



ACADEMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

vu l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

vu l'arrêté du 17 mars 2025 relatif à la composition du jury académique chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des professeurs stagiaires, évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014 modifié, en vue de l'admission aux fonctions de conseiller principal d'éducation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté du 17 mars 2025 est modifié comme suit. Le jury académique chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des conseillers principaux d'éducation stagiaires, évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014 modifié, en vue de l'admission au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation, session 2025, est constitué comme suit :

PRESIDENT : Monsieur Franck PICAUD - IA IPR EVS - Rectorat de Nantes

VICE-PRESIDENT : Madame Anne LE MAT - IA IPR EVS - Rectorat de Nantes

MEMBRES :

Madame Tamara ROLLINDE DE BEAUMONT – Principale – Collège Sophie Germain - Nantes

Madame Isabelle BRICAGE - Principale – Collège Stendhal - Nantes

Monsieur Jean-Christophe TEMPLERAUD - Proviseur – LPO Les Bourdonnières - Nantes

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22/10/2025

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelier des universités

Katia BÉGUIN

K. Béguin 2